



La CAN s'engage dans le photovoltaïque

lundi 9 septembre 2013, par [lpe](#)

En 2012, la CAN (Communauté d'agglomération niortaise) impulsait, en partenariat avec le Centre régional des énergies renouvelables (CRER), une commande groupée avec 9 communes du territoire pour la pose et la fourniture de panneaux photovoltaïques.

Les équipements réalisés sur 21 bâtiments publics (mairies, écoles, salles de fêtes,...), pour une puissance totale de 373 kWc, ont été inaugurés à la salle des fêtes du Vanneau-Irleau le jeudi 5 septembre dernier, aux côtés du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Une démarche volontariste dans un contexte difficile

Les élus communautaires se sont engagés dans un projet ambitieux de production d'énergies renouvelables : la CAN et 9 communes du territoire ont choisi en juin 2012 de créer un groupement de commandes d'installations photovoltaïques. Cette idée, qui présentait l'avantage de coordonner une démarche territoriale autour du développement du photovoltaïque, fut émise en janvier 2011, et officialisée en juin de la même année.

L'adhésion communautaire au CRER a permis de faire bénéficier gratuitement la CAN et les 29 communes du territoire d'une étude de potentiel photovoltaïque sur le patrimoine communal et communautaire. La restitution de ces études et l'accompagnement étroit du CRER et de la CAN auprès des communes ont permis de retenir l'équipement de panneaux photovoltaïques sur les sites suivants :

- CAN : 1 site (station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan)
- Amuré : 1 site (école)
- Aiffres : 1 site (café du centre)
- Le Vanneau-Irleau : 7 sites (atelier municipal, école, 2 logements, ancienne bibliothèque, salle des fêtes, mairie)
- Niort : 2 sites (groupes scolaires Jean-Jaurès et Pasteur)
- St Gelais : 1 site (école)
- St-Georges-de-Rex : 2 sites (mairie-école et atelier municipal)
- St-Maxire : 4 sites (2 écoles et 2 logements)
- Thorigny-sur-le-Mignon : 1 site (mairie-logement)
- Villiers-en-Plaine : 1 site (atelier municipal)



Et c'est dans le cadre de sa politique « climat-énergie » que la CAN s'est vue confier la coordination de ces 21 projets, qui représentent une puissance totale de 373 kWc – l'équivalent de la consommation annuelle de 164 ménages.

Après l'élaboration d'un cahier des charges techniques de chaque projet et de demande de subventions, la CAN a pu créer sa propre régie à autonomie financière « énergies renouvelables » (création d'un budget annexe et d'un Conseil d'exploitation en charge de suivre l'activité de production et de vente d'électricité), et accompagner les communes afin qu'elles créent la leur. Le marché de travaux a été lancé en octobre 2012, pour une réalisation tout au long de l'année 2013.

L'investissement total couvrant les 21 bâtiments représente près de 830 000 € HT, somme qui sera remboursée par la vente d'électricité, dont le tarif d'achat a été arrêté dans le cadre d'un contrat conclu pour 20 ans auprès de Seolis et ErDF.

Depuis fin août, la CAN et les communes citées sont donc devenues productrices d'énergies.

L'appui précieux des partenaires et services communautaires

La Région Poitou-Charentes représente un partenaire financier important : l'aide financière de 149.412 € en investissement apportée dans le cadre du Fond Régional d'Excellence Environnementale (FREE) a permis de soutenir chacun des 21 projets portés par la CAN et les communes.

Par ailleurs, 90.653 € de subventions ont été accordés par la Région au titre du Fonds de résistance photovoltaïque (FRPV), sous forme d'avance remboursable à taux 0 avec remboursement différé de 15 ans sur 5 annuités.

Enfin, ce groupement de commande photovoltaïque a bénéficié de l'expertise technique du CRER, qui a également effectué le suivi des chantiers et a été l'interlocuteur des deux entreprises ayant effectué les travaux, AUGER SARL et CECI 79. L'aide de l'ensemble des services communautaires a également été un élément déterminant pour mener à terme ce projet, notamment leur rigoureux accompagnement juridique et financier.

Un marché chahuté

Le photovoltaïque en France doit faire face à une instabilité réglementaire et à la baisse continue des tarifs d'achat de l'électricité depuis début 2010 et après le moratoire du 2 décembre 2010. Sur le marché des moyennes toitures, par exemple, on relève une chute du tarif d'achat de 72% depuis janvier 2010 et 56% depuis le moratoire. (Source Observatoire de l'énergie photovoltaïque en France).

Dans ce contexte, l'impulsion du territoire niortais est à souligner, sachant que jusqu'à fin décembre 2012, la France a raccordé dix fois moins en puissance photovoltaïque que l'Allemagne (A fin mars 2013, la capacité du parc photovoltaïque français est égale à 3,5GW, contre 38 outre-Rhin). (Source Observatoire de l'énergie photovoltaïque en France). Par contre, le ministre de l'environnement allemand a annoncé cet été qu'au seuil de 52GW, qui devrait être atteint d'ici 2018, les subventions à la filière

s'arrêteraient.